

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Georges MAURY - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par David YTIER - André BERTERO représenté par Joël MANCÉL - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Jules SUSINI - Christian BURLE représenté par Jean-Pierre SERRUS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Monique CORDIER représentée par René BACCINO - Christian DELAVET représenté par Guy ALBERT - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Frédéric DOURNAYAN représenté par Frédéric COLLART - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Régis MARTIN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Marie-France SOURD GULINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Gérard CHENOZ - Gisèle LELOUIS représentée par Loïc BARAT - Laurence LUCCIONI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe MASSE représentée par Florence MASSE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Patrick PAPPALARDO représenté par Maxime TOMMASINI - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Jean-Jacques POLITANO représenté par Jean-Christophe GROSSI - René RAIMONDI représenté par Michel AMIEL - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Michèle EMERY - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Philippe DE SAINTDO - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Yves WIGT représenté par Patrick APPARICIO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Guy BARRET - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Robert DAGORNE - Claude FILIPPI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Olivier GUIROU - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI.

Signé le 18 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 001-2099/17/CM

■ Approbation de l'affectation partielle de l'opération d'investissement relative aux études préalables à la création d'une liaison souterraine entre l'échangeur Scott et le Boulevard Schloesing à Marseille (8ème et 10ème arrondissements)

MET 17/3361/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le renforcement de l'attractivité du cœur du territoire métropolitain est un objectif prioritaire et stratégique pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir le potentiel de développement de la ZAC de la Capelette, et désenclaver les hôpitaux sud et certains des quartiers les plus densément peuplés de la ville, au sud-est de Marseille.

Ainsi, dans le cadre de sa politique de déplacement urbain, la Métropole Aix-Marseille-Provence projette d'étendre son réseau de tramway au Sud, en connexion avec le Pôle d'Echange de Sainte-Marguerite Dromel, et le Boulevard Urbain Sud, au niveau du boulevard de la Gaye.

Cet itinéraire tramway permet notamment de desservir le quartier du Rouet, le parc du 26ème centenaire, et la ZAC de la Capelette. Il nécessite toutefois la suppression des passerelles de la place du général Ferrié, ce qui ne pourra être envisagé sans dénivellation d'une partie de la circulation compte tenu de l'importance des flux circulatoires en jeu. Le fonctionnement des échanges routiers et des transports en commun ne sera possible que par la création de cet ouvrage souterrain.

Pour étendre le réseau de tramway vers le Sud, qui nécessite la suppression des passerelles Ferrié, le projet de liaison souterraine bidirectionnelle Schloesing vise à réduire la circulation sur la place du général Ferrié pour rétablir la desserte des quartiers sud et est de la ville, et à faciliter leur raccordement aux grands axes de déplacement (A50, Tunnel Vieux Port, Tunnel Major et Joliette et A55).

Recherchant une solution pour réaliser cet ouvrage à moindre coût pour les finances de la collectivité, les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont discuté avec la société concessionnaire du Tunnel Prado Carénage de la possibilité de faire réaliser cet ouvrage dans le cadre d'une prolongation de son contrat de délégation de service public.

Deux projets d'avenant et une convention tripartite ont été établis en ce sens et présentés au Conseil Communautaire, lequel a bien voulu les approuver lors de sa séance du 21 décembre 2015.

Par lettre du 18 février 2016, le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, exerçant le contrôle de légalité de l'Etat sur cette délibération, a demandé au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence de bien vouloir procéder à son retrait au motif que les modifications des contrats de délégation de service public envisagées pouvaient être qualifiées de substantielles et ne devraient en conséquence pas faire l'objet de simples avenants.

En conséquence, le Conseil de la Métropole, dans sa séance du 28 avril 2016, a procédé au retrait de la dite délibération et a demandé au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence de proposer les solutions techniques, juridiques et financières permettant de réaliser la prolongation de la ligne 3 du tramway en direction du sud dans des conditions acceptables pour le fonctionnement urbain et soutenables pour les finances de la collectivité.

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite donc poursuivre les études préalables à la création de cette liaison souterraine en vue de sa réalisation dans des conditions soutenables pour les finances de la collectivité.

Ces études s'attacheront à définir les caractéristiques définitives du projet, le modèle économique précis intégrant des études de circulation consolidées. Il conviendra de proposer un montage juridique et financier en vue de réaliser la liaison souterraine Schœsing dans un calendrier coordonné avec le projet d'extension du réseau de tramway vers le Sud.

A cet égard, les services de l'Etat seront associés en amont afin d'envisager le nouveau montage contractuel le plus sécurisé possible juridiquement qui pourra être proposé à l'approbation du Conseil Métropolitain avant la fin de l'année.

Le lancement de telles études nécessite l'affectation partielle de l'opération d'investissement à hauteur de 90 000 euros. Cette opération d'investissement a d'ores et déjà été créée par le Conseil de la Métropole par délibération FAG 032-1312/16/CM du 15 décembre 2016 à l'occasion du vote du budget primitif 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI 008-940/15/CC du 10 avril 2015 du Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole approuvant le bilan de la concertation préalable en vue de la réalisation de la liaison souterraine Schœsing à Marseille ;
- La délibération HN 058-28/04/16/CM du 28 avril 2016 approuvant le retrait de la délibération VOI 009-1676/15/CC du Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole relative à l'approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du tunnel Prado Sud, de l'avenant n°9 au contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du Tunnel Prado Carénage et d'une convention tripartite avec les deux sociétés concessionnaires ;
- La délibération FAG 032-1312/16/CM du 15 décembre 2016 du Conseil de la Métropole, approuvant le budget primitif 2017 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 17 mai 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il s'avère nécessaire de réaliser des études préalables en vue de réaliser la liaison souterraine Schœsing à Marseille.

Délibère

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017

Article 1 :

Est approuvée l'affectation partielle de l'opération d'investissement N°2017104400 dans l'autorisation de programme 171082BP (Espace Public Infrastructure) pour un montant de 90 000 euros TTC, rattachée au programme N°08 : « Programme Grands Equipements d'infrastructures Hors Projets Spécifiques ».

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les imputations budgétaires suivantes : numéro d'opération : 2017104400 Nature : 458117144 – Fonction : 851 – Sous politique : C311.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2017 : 50 000 € TTC ;
- Année 2018 : 40 000 € TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC